**DOSSIER-PROJET**

Action culturelle pour le

Tiers-lieu de l’UT2J

**Dossier de candidature**

Le Tiers-lieu est un espace situé au rez-de-chaussée du bâtiment Olympe de Gouges, sur le campus du Mirail. Les étudiant.e.s et personnels de l’UT2J peuvent s’y rendre pour y travailler, se restaurer, se détendre. Cet espace, doté d’une petite scène, d’un écran et d’un vidéo-projecteur ainsi que de cimaises est prévu pour accueillir des activités culturelles à l’initiative des étudiant.e.s, des enseignant.e.s-chercheur.e.s et du personnel BIATSS de l’Université. Des concerts, projections-débats, conférences, petites formes théâtrales (etc.) peuvent y être programmées.

Deux contraintes principales doivent être prises en compte :

* la salle ne peut pas être « privatisée » (l’espace doit toujours rester accessible aux personnes désirant s’y installer pour se reposer ou travailler, même pendant un concert ou une conférence)
* les activités programmées doivent être ouvertes à l’ensemble de la communauté universitaire et ne peuvent pas être réservées uniquement aux étudiant.e.s d’un département ou d’une formation spécifique.

Afin de pouvoir programmer une activité culturelle dans le Tiers-lieu, il vous suffit de **remplir le dossier de candidature** ci-dessous et de le renvoyer à l’adresse suivante **avant le 10 du mois précédent l’événement** :

culture.tiers-lieu@univ-tlse2.fr

Le comité de pilotage du Tiers-lieu se réunit une fois par mois (en milieu de mois) pour statuer sur les demandes reçues.

Le Tiers lieu accueillera vos actions à partir du 5 octobre et jusqu’au 30 mai.

**Nous vous conseillons de consulter la charte de fonctionnement du Tiers-lieu avant l’envoi d’un dossier de candidature (voir Annexe)**

N’hésitez pas à demander plus d’informations à l’adresse mail ci-dessus !

**TITRE / DÉSIGNATION du projet** :

**DATE(S) et HORAIRES du projet**:

(il est conseillé de proposer au moins deux dates possibles)

**NOM DU/DES PORTEUR(S) de projet** :

**FONCTION** :

(étudiant.e, enseignant.e, enseignant.e-chercheur.e, personnel BIATSS)

**MAIL** de contact :

**COMPOSANTE** d’étude ou de travail (département, service, laboratoire, etc.) :

**RÉSUMÉ et PRÉSENTATION DU PROJET**

(Il est conseillé de joindre quelques visuels ou un lien vers un site ou un blog présentant votre projet)

**BESOINS TECHNIQUES**

(écran, vidéo-projecteur, enceintes, cimaises ou grilles pour exposition, etc. )

**ANNEXE / CHARTE DE FONCTIONNEMENT**

 **Tiers-lieu de l’Université Toulouse – Jean Jaurès**

Le Tiers-lieu est un espace polyvalent situé dans le bâtiment Olympe de Gouges, campus Mirail de l’UT2J. L’entrée s’effectue par le hall du bâtiment Olympe de Gouges.

Le Tiers-lieu est accessible aux horaires d’ouverture du bâtiment. Pour toute ouverture au-delà de ces horaires, une demande doit être faite au Comité de pilotage (Copil) du Tiers-lieu.

Le Tiers-lieu est ouvert :

* à tou·te·s les étudiant·es
* à tous les personnels administratifs
* à tou·te·s les enseignant·es, enseignant·es-chercheur·es et chercheur·es

Le Tiers-lieu est destiné aux activités suivantes :

* la restauration
* le travail individuel ou en groupe
* la détente
* les activités culturelles au sens large : conférences, débats, concerts (forme acoustique ou légère), spectacles de danse, cirque, théâtre (formes légères), performances, expositions, inaugurations, vernissages, etc.

Le Tiers-lieu ne peut pas être utilisé comme salle de cours, d’examen, de soutenance ou pour la tenue d’une journée d’études ou d’un colloque.

Un certain nombre de conditions doivent être prises en compte :

* La salle ne peut pas être « privatisée » (l’espace doit toujours rester accessible aux personnes désirant s’y installer pour se reposer ou travailler, même pendant un concert ou une conférence).
* Il faut veiller à respecter les espaces voisins (faire attention notamment aux nuisances sonores).
* Les activités programmées doivent être ouvertes à l’ensemble de la communauté universitaire et ne peuvent pas être réservées uniquement aux étudiant.e.s ou aux personnels d’une équipe de recherche, d’un département ou d’une formation spécifique.
* Les activités doivent être gratuites et ne peuvent donner lieu à aucune rétribution (chapeau, vente de produits dérivés, etc.)
* Les activités doivent observer une neutralité politique et respecter la charte de laïcité et les principes de liberté d’expression propres à un espace universitaire.
* Sont évidemment proscrits tout propos sexiste ou raciste.

La programmation des activités se fait sur demande à travers un dossier-projet, après accord du Comité de pilotage. Le dossier-projet doit être envoyé au plus tard le 10 du mois précédent l’événement.

Le comité de pilotage se réunit une fois par mois et étudie la recevabilité des projets envoyés et les planifie en fonction de la disponibilité et des possibilités de l’espace.

Le comité est piloté par la vice-présidence Formation et vie universitaire et la vice-présidence Culture. Il est composé également de la vice-présidence étudiante, du·de la responsable de la DIVE, du·de la responsable du PAIE, de représentant·es des UFRs et ECIs, du CIAM et des foyers et associations étudiantes.

La salle dispose, d’un point de vue matériel :

* d’une scène
* d’un écran de projection
* d’un système de son permettant des projections de qualité
* de deux enceintes pour la scène
* de deux micros
* de cimaises et d’un système d’accroches

**Suite à la commission, toute demande de matériel devra être adressée à la personne en charge de la gestion du Tiers-lieu, au plus tard une semaine avant l’événement.**

**NOTA BENE : Toute perte ou dégradation de matériel, dégradation de l’espace ou détérioration des œuvres devra être pris en charge par le(s) porteur(s) de projet.**